Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 V. 281 Vœu relatif à la dépénalisation universelle de l'homosexualité.
Rattaché à la Communication sur la Stratégie LGBTQI+ de Paris - Paris : capitale de toutes les fiertés.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la France a dépénalisé l'homosexualité en 1982 ;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a supprimé l'homosexualité de la liste des troubles mentaux en 1990 ;

Considérant qu'en 2016, l'Organisation des Nations Unies a créé un poste d'expert pour la protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre ;

Considérant que, dans 74 pays, les relations homosexuelles consenties sont punies par la loi et dans 13 d'entre eux elles sont sanctionnées par la peine capitale ;

Considérant que seuls 63 pays défendent les droits des homosexuels par une législation spécifique contre les discriminations ;

Considérant qu'en 2008, la France et les Pays-Bas ont pris l'initiative d'une déclaration commune à l'Assemblée générale des Nations Unies pour une condamnation internationale des violences homophobes ;

Considérant que la France, membre du Conseil permanent des Nations Unies, s'est ainsi distinguée dans le monde par son volontarisme et son engagement dans la lutte contre l'homophobie ;

Considérant que Paris, capitale internationale si souvent associée aux droits de l'Homme, a vocation à porter ce combat pour une dépénalisation définitive et universelle de l'homosexualité ;

Sur proposition de Florence Berthout et des élus du groupe les Républicains et Indépendants,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris saisisse le Gouvernement français afin qu'il dépose une résolution à l'ONU pour la dépénalisation universelle de l'homosexualité.